

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 8 septembre 2026 à 18 heures 30.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Alexandre Couture
Adam Patry	Yvan Corriveau
Émilie Rémillard	Frédéric Paré
Daniel Maheux	Jonathan Fillion

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présentes la directrice générale, Marie-Eve Mercier et la greffière, Marie-Claude Jacques.

1 - **PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION**

2 - **ORDRE DU JOUR**

2.1- IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Couture
Adoption de l'ordre ET RÉSOLU :
du jour

2026-452TM QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE**

3.1- ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire
Adoption du du 17 août 2026;
procès-verbal de la
séance ordinaire du ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie des
17 août 2026 documents dans les délais prévus par la loi;

2026-453TM EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Maheux

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 août 2026 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 -

RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1-
Adoption des
comptes rendus de
la commission
permanente des 17
et 31 août 2026

2026-454TM

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de comptes rendus de la commission permanente des 17 et 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonathan Fillion

ET RÉSOLU :

QUE les comptes rendus des 17 et 31 août 2026 de la commission permanente de la Ville de Thetford Mines soient adoptés.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5 -

CONSEIL MUNICIPAL

6 -

RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1-
Rapport de la
greffière sur les
demandes de
dérogations
mineures

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l’article 5 (7°) du règlement n° 16 sur les dérogations mineures, à l’effet qu’aucune objection écrite n’a été soulevée en regard des demandes concernant:

- La propriété située au 2397, route du Sabot-d'Or;
- La propriété située au 997-1001, rue Pie-XI;
- La propriété située au 1089, rue Turcotte Est.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de ces demandes.

7 -

GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Dérogation mineure
pour la propriété
située au 2397,
route du Sabot-d'Or

2026-455TM

ATTENDU QU’une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le n° 2026-087 concernant une propriété située au 2397, route du Sabot-d’Or a été déposée au Service de l’urbanisme et du développement économique;

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire à 4,5 mètres la marge de recul avant d’un bâtiment complémentaire isolé, lorsque prescrite à 12 mètres;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l’avis favorable du comité consultatif d’urbanisme relativement à cette demande et l’orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le n° 2026-087 relativement au lot n° 4 601 935 soit acceptée;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Dérogation mineure
pour la propriété
située au 997-1001,
rue Pie-XI

2026-456TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le n° 2026-089 concernant une propriété située au 997-1001, rue Pie-XI a été déposée au Service de l'urbanisme et du développement économique;

ATTENDU QUE cette demande consiste à autoriser l'aménagement d'un café-terrasse d'une superficie de plancher d'environ 205 mètres carrés, lorsque prescrit à 93 mètres carrés;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Couture

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le n° 2026-089 relativement au lot numéro 4 154 500 soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Dérogation mineure
pour la propriété
située au 1089, rue
Turcotte Est

2026-457TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2026-091 concernant une propriété située au 1089, rue Turcotte Est a été déposée au Service de l'urbanisme et du développement économique;

ATTENDU QUE cette demande consiste à augmenter le coefficient d'emprise au sol d'un bâtiment à 0.22, lorsque prescrite à 0.20;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le n° 2026-091 relativement au lot n° 4 383 595 soit acceptée.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7.4-
Plan-projet de
rénovation
extérieure au 146,
rue Saint-Désiré

2026-458TM

ATTENDU QUE le plan-projet de rénovation extérieure pour la propriété située au 146, rue Saint-Désiré a été déposé au Service d'urbanisme et du développement économique (demande n° 2026-095);

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs et critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la demande n° 2026-095 soit acceptée à la condition que l'escalier extérieur et la partie de la galerie à refaire en bois traité soient peints en brun.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7.5-
Approbation d'un
plan d'implantation
et d'intégration
architecturale

2026-459TM

ATTENDU QUE le procès-verbal du comité consultatif d’urbanisme a été déposé et que le plan d'implantation et d'intégration architecturale suivant a obtenu une recommandation favorable de ce comité :

- **Plan-projet de rénovation extérieure au 254-258, rue Fillion**
(Recommandation n° 2026-098);

ATTENDU la recommandation des membres de la commission permanente en date du 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Frédéric Paré

ET RÉSOLU :

QUE le plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) soit accepté conformément à la recommandation présentée dans le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et de développement du territoire daté du 18 août 2026.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7.6-
Plan-projet
d'affichage au 236-
240, rue Notre-
Dame Ouest

2026-460TM

ATTENDU QUE le plan-projet d'affichage pour la propriété située au 236-240, rue Notre-Dame Ouest a été déposé au Service d'urbanisme et du développement économique (demande n° 2026-100);

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs et critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard

ET RÉSOLU :

QUE la demande n° 2026-100 soit acceptée en retenant l'option n° 2 du projet et à la condition qu'une enseigne sur potence soit installée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7-
Plan-projet de
rénovation
extérieure au 82A-
94, rue King

2026-461TM

ATTENDU QUE le plan-projet de rénovation extérieure pour la propriété située au 82A-94, rue King a été déposé au Service d'urbanisme et du développement économique (demande n° 2026-099);

ATTENDU QUE la demande respecte partiellement les objectifs et critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU QUE la demande n° 2026-099 soit refusée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8-
Plan-projet
d'affichage au 1213,
rue Notre-Dame Est

2026-462TM

ATTENDU QUE le plan-projet d'affichage pour la propriété située au 1213, rue Notre-Dame Est a été déposé au Service d'urbanisme et du développement économique (demande n° 2026-069);

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs et critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Maheux

ET RÉSOLU :

QUE la demande n° 2026-069 soit acceptée en retenant l'option n° 1 du projet et à la condition que l'enseigne soit éclairée par réflexion.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1- Installation d'un abri et d'équipements de radiocommunication

2026-463TM

ATTENDU la tenue d’un appel d'offres pour l'installation d'un abri et d'équipements de radiocommunication;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total
QualNet Wireless inc.	89 360 \$
Madysta Constructions ltée	104 390 \$
Technicom Nord-Ouest inc.	116 388 \$
Séguin Morris inc.	122 170 \$

Taxes en sus

ATTENDU le rapport de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l’orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à QualNet Wireless inc. les travaux d'installation d'un abri et d'équipements de radiocommunication pour un montant de 89 360 \$, taxes en sus, payable à même le règlement d'emprunt n° 919.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8.2- Renouvellement et acquisition de licences Microsoft

2026-464TM

ATTENDU la tenue d’une procédure sur invitation écrite pour le renouvellement et l'acquisition de licences Microsoft;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a reçu les propositions suivantes :

Soumissionnaires	Total (taxes en sus)
Precicom Technologies inc.	52 549,00 \$
Cyber 3D	52 995,21 \$

ATTENDU le rapport de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l’orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Frédéric Paré

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à Precicom Technologies inc. le renouvellement et la fourniture de licences Microsoft pour un montant total de 52 549 \$, taxes en sus, le tout payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8.3-
Location de
photocopieurs via le
Centre
d'acquisitions
gouvernementales
(CAG)

2026-465TM

ATTENDU le besoin de procéder au remplacement des photocopieurs du Service du capital humain et des affaires juridiques et du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU la participation de la Ville en cours de contrat au regroupement d'achats n° 2025-8216-50-01 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l’orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 8 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines loue de GDX Bureautique, via le regroupement d'achats n° 2025-8216-50-01 du Centre d'acquisitions gouvernementales, deux (2) imprimantes multifonctions de marque Xerox, modèle AltaLink C8255 pour une durée de 60 mois, au coût mensuel de 118,37 \$ par appareil, taxes en sus, incluant les options (carte fax et module de finition externe) et au tarif de 0,0047 \$ par copie en noir et blanc et 0,04 \$ par copie en couleur;

QUE les tarifs soient fixes pour toute la durée contractuelle;

QUE la dépense totale anticipée pour les deux (2) équipements estimés à 20 554,40 \$, taxes en sus, pour toute la durée contractuelle de 60 mois soit payable à même le budget de fonctionnement de la Ville.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8.4-
Achat d'un camion
6 roues avec caisse-
fourgon

2026-466TM

ATTENDU la tenue d’un appel d’offres par procédure ouverte pour l'achat d'un camion 6 roues avec caisse-fourgon;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a reçu les propositions suivantes :

Soumissionnaires	Total taxes en sus
Venne Ford inc.	183 600,00 \$
Ford Thetford inc.	189 039,00 \$
P.E. Boisvert Auto ltée	207 150,00 \$
Beauce Auto 2000 ltée	207 174,30 \$

8.5-
Services
d'exploitation,
d'entretien et de
développement des
installations
aéroportuaires de
Thetford Mines

2026-467TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l’orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 8 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Couture

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à Venne Ford inc. la fourniture d'un camion 6 roues avec caisse-fourgon neuf de marque Ford, modèle F550, de l'année 2027, pour une dépense totale de 183 600 \$, taxes en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 1064.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

ATTENDU la tenue d’un appel d'offres pour les services d'exploitation, d'entretien et de développement des installations aéroportuaires de Thetford Mines;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a procédé à l'évaluation des offres suivantes :

Firmes	Pointage intérimaire	Formule	Note finale	Rang
Aéro5 Entretien d'aéronefs inc.	73	$(73 + 50) \times 10\,000$ 1 960 302 \$	0.63 pts	1 ^{er}
Grondin Transport inc.	60.92	Non qualifié à l'ouverture de son enveloppe <i>Prix</i>		

ATTENDU la recommandation du comité d'évaluation;

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l’orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 8 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à Aéro5 Entretien d'aéronefs inc., ayant obtenu le meilleur pointage final à la suite de l'évaluation des offres selon un système de reconnaissance différée du prix, les services d'exploitation, d'entretien et de développement des installations aéroportuaires de Thetford Mines, au coût total de 1 960 302 \$, taxes en sus, pour la période du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2031;

QUE la dépense totale de 1 960 302 \$, taxes en sus, soit payable à même le budget de fonctionnement de la Ville.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8.6-
Travaux | Conduite
d'égout des rues
Jalbert et Pie-XI

2026-468TM

ATTENDU les travaux effectués et la facture n° 15567 datée du 12 août 2026, par Excavation Rodrigue et Fils inc.;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 8 septembre 2026.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Frédéric Paré

ET RÉSOLU :

QUE les travaux effectués sur la conduite d'égout sur les rues Jalbert et Pie-XI soient entérinés et que la facture émise par l'entreprise Excavation Rodrigue et Fils inc., au montant de 9 496,29 \$, taxes en sus, soit acquittée à même les fonds généraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 -

AFFAIRES JURIDIQUES

10 -

COUR MUNICIPALE

11 -

DIRECTION GÉNÉRALE

12 -

CAPITAL HUMAIN

12.1-
Embauche | Préposé
aux parcs et espaces
verts au Service des
travaux publics, du
génie et de
l'environnement

2026-469TM

ATTENDU les besoins de doter un poste de préposé aux parcs et espaces verts régulier sur appel au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU le résultat de la procédure d'affichage;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Pierre-Olivier Rouleau soit embauché à titre de préposé aux parcs et espaces verts régulier sur appel au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement (classe 4), et ce, à compter du 31 août 2026;

QUE cette embauche soit assortie d'une période de probation de 1040 heures effectivement travaillées;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Rouleau soient ceux décrits à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (SCFP 5434).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12.2-
Embauche | Poste
journalier au
Service des travaux
publics, du génie et
de l'environnement

2026-470TM

ATTENDU les besoins de doter un poste de journalier régulier sur appel au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU le résultat de la procédure d’affichage;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Alexis Gilbert soit embauché à titre journalier régulier sur appel au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement (classe 3), et ce, à compter du 31 août 2026;

QUE cette embauche soit assortie d'une période de probation de 1040 heures effectivement travaillées;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Gilbert soient ceux décrits à la convention collective intervenue avec le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (SCFP 5434).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12.3-
Embauche en
permanence au
poste de préposé
aux parcs et espaces
verts | M. Jean-
Philippe Labrecque

2026-471TM

ATTENDU l’article 5.06 b) de la convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des employés municipaux de Thetford Mines prévoyant le statut de régulier sur appel après 1040 heures effectivement travaillées au service de la Ville;

ATTENDU le rapport d’évaluation du supérieur du salarié;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 17 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Maheux

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Jean-Philippe Labrecque obtienne son statut de régulier sur appel, et ce, à compter du 18 août 2026;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Labrecque soient ceux déterminés à la convention collective de travail des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (SCFP 5434).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12.4-
Mouvement | Poste
de préposé à
l'aqueduc et égout
au Service des
travaux publics, du
génie et de
l'environnement

2026-472TM

ATTENDU l'affichage à l'interne du poste de préposé à l'aqueduc et égout (classe 13) à la Division voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 8 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Frédéric Paré

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Guylain Martineau soit nommé à titre de préposé à l'aqueduc et égout (classe 13) au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 10 octobre 2026;

QUE le salaire et les conditions de travail soient ceux décrits à la convention collective intervenue avec le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (SCFP 5434).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5-
Mouvement |
Chauffeur au
dénégement au
Service des travaux
publics, du génie et
de l'environnement

2026-473TM

ATTENDU l'affichage à l'interne du poste de chauffeur au déneigement (classe 8) à la Division voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 8 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonathan Fillion

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Éric Turgeon soit nommé à titre de chauffeur au déneigement (classe 8) au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 10 septembre 2026;

QUE le salaire et les conditions de travail soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés minicipaux de la Ville de Thetford Mines (SCFP 5434).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.6-
Adoption |
Directive de
reconnaissance des
employés de la
Ville de Thetford

2026-474TM

ATTENDU QUE la Ville souhaite encadrer et uniformiser ses pratiques en matière de reconnaissance des employés au sein d'un même cadre de référence;

ATTENDU QUE le Service du capital humain et des affaires juridiques, en collaboration avec le comité mieux-être et reconnaissance, a élaboré une Directive de reconnaissance des employés visant à structurer les différentes mesures et pratiques de reconnaissance au sein de l'organisation;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la *Directive de reconnaissance des employés de la Ville de Thetford* soit adoptée.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12.7-
Adoption |
Directive sur la
gestion de la
clientèle à défi

2026-475TM

ATTENDU l'obligation de la Ville de protéger la santé, la sécurité ainsi que l'intégrité physique et psychologique de ses employés;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la *Directive sur la gestion de la clientèle à défi* afin d'encadrer les interventions auprès de la clientèle externe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE la *Directive sur la gestion de la clientèle à défi* soit adoptée.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12.8-
Mesure
disciplinaire |
Employé n° 4299

2026-476TM

ATTENDU la gravité des manquements constatés et le fait que l'employé avait déjà été sensibilisé à une situation similaire;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 8 septembre 2026.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil entérine la décision d'imposer à l'employé n° 4299 une suspension sans solde d'une (1) journée ouvrable, à titre de mesure disciplinaire.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13.1-
Remboursement de
l'emprunt du
Règlement n° 389

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a adopté en 2011 le Règlement d'emprunt n° 389 décrétant une dépense de 577 000 \$ pour des travaux d'infrastructures de développement domiciliaire des rues Bélanger, Grégoire et Bergeron, annoncés en 2011;

2026-477TM

ATTENDU QUE le 14 octobre 2026, le solde restant à financer pour l'emprunt du Règlement n° 389 sera de 83 100 \$;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines autorise que l'emprunt contracté pour le Règlement n° 389 soit remboursé au complet plutôt que de le refinancer le 14 octobre 2026;

QUE le montant du remboursement de 83 100 \$ soit pris à même les fonds généraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2-
Remboursement de
l'emprunt du
Règlement n° 754

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a adopté en 2020 le Règlement d'emprunt n° 754 décrétant une dépense de 164 000 \$ pour des travaux de réfection de la toiture de divers bâtiments municipaux, prévus pour 2020;

2026-478TM

ATTENDU QUE le 14 octobre 2026, le solde restant à financer pour l'emprunt du Règlement n° 754 sera de 62 300 \$;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines autorise que l'emprunt contracté pour le Règlement n° 754 soit remboursé au complet plutôt que de le refinancer le 14 octobre 2026;

QUE le montant du remboursement de 62 300 \$ soit pris à même les fonds généraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3-
Remboursement de
l'emprunt du
Règlement n° 756

2026-479TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a adopté en 2020 le Règlement d'emprunt n° 756 décrétant une dépense de 275 000 \$ pour l'achat et l'installation d'une unité de chauffage, climatisation et déshumidification dans une piscine intérieure, prévus pour 2020;

ATTENDU QUE le 14 octobre 2026, le solde restant à financer pour l'emprunt du Règlement n° 756 sera de 142 800 \$;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines autorise que l'emprunt contracté pour le Règlement n° 756 soit remboursé au complet plutôt que de le refinancer le 14 octobre 2026;

QUE le montant du remboursement de 142 800 \$ soit pris à même les fonds généraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4-
Fixer le terme du
Règlement
d'emprunt n° 970

2026-480TM

ATTENDU l'exigence du ministère des Finances de préciser le terme du Règlement d'emprunt n° 970;

ATTENDU la nécessité de modifier ledit règlement afin de se conformer à cette exigence;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources financières;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE le texte de l'article 3 du Règlement n° 970 soit remplacé par celui-ci : *Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 645 000 \$ sur une période de dix (10) ans.*

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.5-
Fixer le terme du
Règlement
d'emprunt n° 971

2026-481TM

ATTENDU l'exigence du ministère des Finances de préciser le terme du Règlement d'emprunt n° 971;

ATTENDU la nécessité de modifier ledit règlement afin de se conformer à cette exigence;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources financières;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE le texte de l'article 3 du Règlement n° 971 soit remplacé par celui-ci : *Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 343 000 \$ sur une période de dix (10) ans.*

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.6-
Fixer le terme du
Règlement
d'emprunt n° 1032

2026-482TM

ATTENDU l'exigence du ministère des Finances de préciser le terme du Règlement d'emprunt n° 1032;

ATTENDU la nécessité de modifier ledit règlement afin de se conformer à cette exigence;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources financières;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE le texte de l'article 3 du Règlement n° 1032 soit remplacé par celui-ci : *Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 141 500 \$ sur une période de dix (10) ans.*

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.7-
Acceptation de la
liste des paiements |
Juin et juillet 2026

2026-483TM

ATTENDU QUE le Service des ressources financières a déposé les listes des paiements des mois de juin et juillet 2026;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 8 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE le bordereau des comptes fournisseurs au montant de 7 205 062,29 \$ pour la période du 1^{er} au 30 juin 2026 soit accepté;

QUE le bordereau des comptes fournisseurs au montant de 5 414 622,67 \$ pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2026 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 -

GREFFE

14.1-
Association de vélo
de montagne des
Appalaches
(AVMA) |
Assurance
responsabilité civile
générale

2026-484TM

ATTENDU la facture n° 2026-001 émise par l'Association de vélo de montagne des Appalaches (AVMA) pour la protection en assurance responsabilité civile;

ATTENDU la recommandation des membres de la commission permanente en date du 8 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard

ET RÉSOLU :

QUE la facture n° 2026-001 émise par l'Association de vélo de montagne des Appalaches (AVMA), au montant de 8 495,99 \$, taxes incluses, relativement à la prime d'assurance responsabilité civile, soit acquittée conformément aux dispositions du Contrat de partenariat | Gestion et développement des sentiers pour les années 2025-2026 et 2027 intervenu avec l'AVMA, le tout payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 -

SÉCURITÉ INCENDIE

16 -

TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

17.1-
Nomination |
Comité local du
patrimoine 2026-
2028

2026-485TM

ATTENDU la nouvelle composition du Comité local du patrimoine instaurée par le Règlement n° 946 entré en vigueur le 18 juillet 2023;

ATTENDU l'appel de candidatures lancé entre le 18 juin et le 15 juillet 2026;

ATTENDU la recommandation du Service de l'urbanisme et du développement économique;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 31 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Frédéric Paré

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Marco Levasseur soit nommé à titre de membre du Comité local du patrimoine pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 8 septembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2-
Annulation de
contribution pour
fins de parc | Lots
n° 6 735 667 et 6
735 668 situés sur
la 9e Rue Sud

2026-486TM

ATTENDU le plan de lotissement déposé au Service de l'urbanisme et du développement économique pour une propriété située sur la 9^e Rue Sud;

ATTENDU QUE le promoteur a demandé l'annulation de la demande de lotissement n° 2026-025;

ATTENDU la recommandation du Service de l'urbanisme et du développement économique;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 8 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Maheux

ET RÉSOLU :

QUE la résolution n° 2026-367TM, exigeant une contribution pour fins de parc d'une somme de 1 617,60 \$ pour le lotissement de deux (2) nouveaux lots, soit abrogée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3-
Mandat pour
concept
d'aménagement |
Proximité du parc
Groleau | Secteur
Robertsonville

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, notamment par l'entremise du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), encourage la mise en place d'initiatives favorisant l'accès à la propriété et le développement de nouvelles formes d'habitations adaptées aux besoins de la population;

ATTENDU QUE le concept de quartier de minimaisons constitue une avenue pouvant contribuer à diversifier l'offre résidentielle et à favoriser l'accès à la

2026-487TM

propriété et que le parc Groleau dans le secteur Robertsonville a été identifié comme un site potentiel pour ce type de projet;

ATTENDU QUE la réalisation d'un concept d'aménagement constitue une étape préalable nécessaire à la planification d'un projet domiciliaire, afin d'en évaluer le potentiel, de préciser les conditions de réalisation et d'en assurer la viabilité;

ATTENDU la recommandation du Service de l'urbanisme et du développement économique du 9 juin 2026;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 8 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonathan Fillion

ET RÉSOLU :

QU'un mandat soit octroyé pour la réalisation d'une étude préliminaire de faisabilité portant sur un concept d'aménagement visant l'implantation d'un quartier de minimaisons à proximité du parc Groleau, dans le secteur Robertsonville, pour un montant d'environ 50 000 \$, avant taxes, financé à même le Fonds de développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.4-
Honoraires
professionnels |
Dossier mine Bell

2026-488TM

ATTENDU l'entente de règlement général de la mine Bell;

ATTENDU la nécessité d'octroyer un mandat d'arpenteur-géomètre pour voir à la délimitation de parties de lots devant être cédés à la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 8 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Couture

ET RÉSOLU :

QU'un mandat soit octroyé à Ecce Terra pour la préparation des plans cadastraux en vue de définir la délimitation de parties de lots devant être cédés à la Ville de Thetford Mines, pour un montant de 10 000 \$, taxes en sus, le tout financé à même les fonds généraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.1-
Adoption du
Règlement n° 1091
(projet n° 2026-12 |
programme d'aide
financière |
préservation et
restauration
patrimoniale |
programme
d'ententes en
patrimoine du
MCCQ)

2026-489TM

La greffière mentionne l'objet et la portée du règlement.

ATTENDU QUE le projet de règlement 2026-12 a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 17 août 2026 et que l'avis de motion a été donné ce même jour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Maheux

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 1091 intitulé **Règlement concernant le programme d'aide financière à la préservation et à la restauration patrimoniale dans le cadre du programme d'entente en patrimoine du ministère de la Culture et des Communications** soit adopté avec changement;

QUE le texte intégral de ce règlement soit consigné aux Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.2-
Adoption du
premier projet de
règlement n° 2026-
266-Z (autoriser les
habitations
multifamiliales
isolées | rue Paul-
VI)

2026-490TM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonathan Fillion

ET RÉSOLU :

QUE le premier projet de **Règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but de créer la zone 3227R et d'y autoriser les habitations multifamiliales isolées** soit adopté et que le numéro 2026-266-Z lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui se tiendra à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.3-
Adoption du
premier projet de
règlement n° 2026-
267-Z (autoriser
l'usage 242.
Entrepreneur
spécialisé | zone
1016C dans le
secteur de la rue
Boudreau)

2026-491TM

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le premier projet de **Règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but d'ajouter l'usage 242. *Entrepreneur spécialisé* à l'intérieur de la zone 1016C** soit adopté et que le numéro 2026-267-Z lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui se tiendra à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.4-
Adoption du projet
de règlement n°
2026-115-PU
(création d'une aire
d'affectation
résidentielle de
toute densité | rue
Paul-VI)

2026-492TM

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard

ET RÉSOLU :

QUE le projet de **Règlement amendant le *Plan d'urbanisme n° 147* dans le but de créer une aire d’affectation résidentielle de toute densité (RC) à même l’aire d’affectation résidentielle de faible densité (RA) dans le secteur de la rue Paul-VI** soit adopté et que le numéro 2026-115-PU lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d’une assemblée publique qui se tiendra à la salle du conseil située à l’hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

19.5-
Avis de motion
(projet n° 2026-
115-PU | création
d'une aire
d'affectation
résidentielle de
toute densité | rue
Paul-VI)

Le conseiller Alexandre Couture donne avis que sera présenté, pour étude et adoption, le projet de **Règlement amendant le *Plan d'urbanisme n° 147* dans le but de créer une aire d’affectation résidentielle de toute densité (RC) à même l’aire d’affectation résidentielle de faible densité (RA) dans le secteur de la rue Paul-VI**, le tout selon les dispositions du projet de règlement n° 2026-115-PU.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

20.1-
Période de
questions

Les citoyens ont été invités, par les différentes publications faites par la Ville, à transmettre leurs questions à poser au conseil municipal par téléphone ou par écrit.

Et cette réunion se termine à 19h27.

La greffière,
Marie-Claude Jacques

Le maire,
Marc-Alexandre Brousseau

MCJ/